



23 mars 2018

(18-1786)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

### NOTIFICATION

<b>1. Membre notifiant:</b> <u>FÉDÉRATION DE RUSSIE</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> <i>The Eurasian Economic Commission</i> (Commission économique eurasiatique)
<b>3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Marchandises (produits) soumises à contrôle phytosanitaire
<b>4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Tous les partenaires commerciaux</b> <input type="checkbox"/> <b>Régions ou pays spécifiques:</b>
<b>5. Intitulé du texte notifié:</b> <i>Draft of the Eurasian Economic Commission Council Decision on Amendments to the Common quarantine phytosanitary requirements for quarantine products and quarantined objects on the customs border and the customs territory of the Eurasian Economic Union</i> (Projet de Décision du Conseil de la Commission économique eurasiatique portant modification des prescriptions phytoquaranténaires communes applicables aux produits et articles soumis à contrôle quarantenaire à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiatique). <b>Langue(s):</b> russe. <b>Nombre de pages:</b> 19 <a href="https://docs.eaeunion.org/ria/ru-ru/0102833/ria_20022018">https://docs.eaeunion.org/ria/ru-ru/0102833/ria_20022018</a>
<b>6. Teneur:</b> Le projet de texte notifié prévoit les modifications ci-après: <ul style="list-style-type: none"><li>- dispositions autorisant l'importation sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiatique de fèves de soja destinées à la transformation infectées par l'agent responsable de la cercosporiose (<i>Cercospora kikuchii</i>);</li><li>- prescriptions applicables aux entreprises transformant des fèves de soja infectées par l'agent responsable de la cercosporiose (<i>Cercospora kikuchii</i>);</li><li>- possibilité pour les voyageurs d'importer, dans leurs bagages à main ou en soute, des melons, pastèques et citrouilles sans certificat phytosanitaire (1 pièce maximum, dont le poids peut dépasser la limite de 5 kg fixée précédemment);</li><li>- possibilité d'envoyer par la poste, sans certificat phytosanitaire, des produits qui présentent un risque phytosanitaire élevé et qui sont soumis à phytoquarantaine (à l'exception des semences et du matériel de multiplication);</li><li>- clarification des prescriptions applicables aux agrumes, aux bananes et plantains à l'état frais;</li><li>- possibilité de transporter, en vrac, certains types de produits soumis à phytoquarantaine sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiatique.</li></ul> En outre, des modifications ont été apportées au libellé de certaines prescriptions afin de lever les ambiguïtés et doublons dans les prescriptions applicables aux mêmes types de produits soumis à phytoquarantaine.

7.	<b>Objectif et raison d'être:</b> <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input type="checkbox"/> santé des animaux, <input checked="" type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8.	<b>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</b> <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius ( <i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i> ): <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ( <i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i> ): <input checked="" type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux ( <i>par exemple, numéro de la NIMP</i> ): NIMP n° 7, 12, 15, 20 et 32 <input type="checkbox"/> Néant <b>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</b> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <b>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</b>
9.	<b>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</b>
10.	<b>Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa):</b> à déterminer. <b>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa):</b> à déterminer.
11.	<b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): à déterminer. <input checked="" type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce
12.	<b>Date limite pour la présentation des observations:</b> <input checked="" type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 22 mai 2018 <b>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:</b> <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:  The Eurasian Economic Commission Department for Sanitary, Phytosanitary and Veterinary Measures 2, Letnikovskaya Lane 105064 Moscou (Fédération de Russie) Téléphone: +(7 495) 669 2400 (int. 5178) Fax: +(7 495) 669 2415 Courrier électronique: t.zhukova@ecommission.org dept_sps@ecommission.org

**13. Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

The Eurasian Economic Commission  
Department for Sanitary, Phytosanitary and Veterinary Measures  
2, Letnikovskaya Lane  
105064 Moscou (Fédération de Russie)  
Téléphone: +(7 495) 669 2400 (int. 5178)  
Fax: +(7 495) 669 2415  
Courrier électronique: t.zhukova@ecommission.org  
dept\_sps@ecommission.org